

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

CBD/NP-MOP/3/CRP.1
20 novembre 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN
TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU
PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX
RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE
JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES
DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Troisième réunion

Charm el-Cheikh, Égypte, 17-29 novembre 2018

Point 5 de l'ordre du jour

CONFORMITÉ AUX DISPOSITIONS DU PROTOCOLE

Projet de décision présenté par la présidente

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole,

Prenant acte du rapport de la deuxième réunion du Comité de conformité¹ et de ses recommandations,

1. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis par les Parties dans l'application du Protocole et *exhorte les* Parties qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place des mesures législatives, administratives et de politique générale, ainsi que des dispositifs institutionnels sur l'accès et le partage des avantages ;

2. *Accueille avec satisfaction* la contribution du Comité de conformité au premier exercice d'évaluation et d'examen du Protocole, sous forme d'informations et de conclusions portant sur des questions de nature générale relatives au respect des dispositions et des recommandations pour aider à surmonter les obstacles à l'application du Protocole

¹ CBD/NP/MOP/3/2.